AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1191
FR0004038099-FS0512

5 août 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GFI INFORMATIQUE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 août 2015, la société Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iena, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 août 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GFI INFORMATIQUE et détenir, pour le compte desdits fonds, 3 152 825 actions GFI INFORMATIQUE représentant autant de droits de vote, soit 4,78% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions GFI INFORMATIQUE suite à une conversion d'obligations convertibles non cotées en actions GFI INFORMATIQUE.

[1] Sur la base d'un capital composé de 65 937 477 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.